

Les impôts communaux augmentent de 45% !

TERRES D'AURIGNAC / FINANCES La communauté de communes est clairement sous tutelle de l'Etat, la Chambre régionale des Comptes, qui avait été saisie par le sous-préfet, a dévoilé son rapport lors du dernier conseil communautaire mercredi 29 juillet. Pour assainir le budget communautaire, la Chambre préconise une augmentation de 160 % de la fiscalité en un seul exercice mais face à la réalité, cette augmentation se fera sur plusieurs années. Dès 2015, les impôts seront donc augmentés de 45% !

La chambre régionale des Comptes saisie par le sous-préfet, à l'issue du dernier conseil communautaire des Terres d'Aurignac a rendu son rapport. Elle préconise, voire même oblige puisque la communauté est désormais sous tutelle, une augmentation du taux des impôts intercommunaux de 160% : « Considérant que pour parvenir à l'équilibre budgétaire sur un seul exercice, il conviendrait de majorer de 160% le taux des impôts ménages; que par suite et eu égard à l'importance de cette augmentation, il y a lieu d'envisager un retour à l'équilibre sur plusieurs exercices », selon ce rapport que nous nous sommes procurés. Les contribuables échappent en effet à une augmentation sur un an de 160% de leurs impôts, cette augmentation sera néanmoins de 45% dès 2015 et ce taux peut être appliqué plusieurs années de suite.

Le rapport poursuit ainsi : « Considérant que l'absence de marges de manœuvre budgétaire de



La séance du conseil communautaire a été des plus houleuses.

la communauté de communes des Terres d'Aurignac conduit, d'une part à proposer une augmentation de la fiscalité et d'autre part à engager des efforts en matière de dépenses de fonctionnement.

Déficit de 645 688 €

La Chambre régionale des Comptes a ainsi relevé un déficit de fonctionnement du budget principal de 2015 de 654 688€. Un budget se divise en deux parties : les dépenses et les recettes. Dans la ligne des recettes, la communauté bénéficie de 4 055 766 €, mais est confrontée

à des dépenses de 4 710 454 €. Parmi ces dépenses, la plus lourde charge incombe au personnel (1 708 242 €) et stipule de ne « plus embaucher, de ne pas remplacer ses agents partant en retraite du moins sur l'exercice 2016 et ne pas renouveler les CDD sauf lorsque la réglementation l'impose (accueil ALA/ALSH) ». La communauté est « invitée à faire des économies sur les frais de fonctionnement de sa piscine d'être (par exemple par l'arrêt de l'exploitation au mois de juin et la limitation voire l'arrêt du chauffage), mais aussi revoir les pla-

ges d'ouverture de son musée de la préhistoire en privilégiant les périodes d'affluence et réviser à la hausse la politique tarifaire ».

Dès 2015, la hausse des impôts intercommunaux s'élèvera à 45%, soit : **23,88% pour la taxe d'habitation, 10,64% pour le foncier bâti, 54,82% pour le foncier non bâti.** Le taux de cotisation foncière des entreprises reste inchangé à 27,91%. Le rapport préconise également à la communauté de ne plus « s'engager dans de nouvelles opérations financières » et à rechercher une consolidation et un étalement de la dette bancaire en particulier auprès du Crédit Agricole pour les contrats de ligne de trésorerie et de prêt relais échus et non remboursés à la fin de l'exercice 2014 ». S'agissant de l'investissement, la chambre demande à ce que la communauté « suspende tous les projets qui n'ont pas vocation au maintien des conditions de sécurité des biens et des personnes ».

«C'est purement scandaleux»

RÉACTION DES CONTRIBUABLES

« Si la situation conduit à augmenter les taxes de 45% et ce probablement plusieurs années, c'est purement scandaleux, s'exprime un habitant d'Aurignac, loin des sphères politiques mais pourtant très au courant des derniers événements communautaires. **Pour 2015, l'augmentation de 45% est inadmissible, et il est profondément anormal que seule la population soit punie et supporte seule les conséquences d'une gestion hasardeuse.** Une petite collectivité locale ne peut pas engager de gros projets tous les ans, au mieux tous les 3 à 5 ans suivant les projets. Le bon sens aurait voulu que les projets soient portés à la connaissance de la population, la simulation de l'impact sur les finances locales réalisée. Différents scénarii auraient alors été communiqués à la population qui aurait pu ou dû se prononcer sur les priorités entre le musée, la maison médicale, le tourne à gauche, etc., sachant que l'arrêt de tous les investissements est synonyme de régression. ». Un habitant d'Alan, Alain Savès de retour

commune après un déplacement n'a découvert cette information que tardivement : **« Quand il y a un trou, ce ne sont pas les responsables qui les rebouchent !** Le musée a un coût extravagant ! Rien ne semble avoir été pensé dans les folles dépenses de ces dernières années. Une seule chose est bonne, c'est la maison de santé ». Emmanuel Saint-Laurs est lui conseiller municipal à Aurignac mais c'est en tant que citoyen qu'il tient à s'exprimer dans nos colonnes : **« L'idée du musée est, en soi, bonne. Par contre son coût exorbitant n'arrange ni le budget de l'ex-canton, ni Aurignac ».** Claude Soula, ancien conseiller municipal d'Aurignac : « Les investissements sont concrets, la maison médicale est un atout pour la communauté. C'est maintenant le fonctionnement qui va devenir problématique. Les élus auront-ils la capacité de prendre des décisions : réductions d'effectifs, notamment dans les écoles, coupes dans les primes des agents. **C'est le musée qui va rester le gros problème.** »

UN PRÉSIDENT DÉSAVOUÉ MAIS ACCROCHÉ À SON SIÈGE

Cette gestion catastrophique a forcément fait réagir de nombreux élus lors de la séance communautaire de jeudi dernier. Parmi eux, ses partisans d'antan comme le maire d'Aulon, Michel Fitte : « Jean-Luc, tu as été élu avec une poussière de voix en ta faveur. C'est par militantisme (ndlr : PS) que j'ai voté pour toi, pourtant la situation financière se dégrade depuis une dizaine d'années. Tu as usé d'artifices pour tromper les nouveaux élus issus des dernières élections municipales. Aujourd'hui nous ne te croyons plus et nous ne te suivrons plus ! Tu as eu l'audace de nous présenter un projet de commune nouvelle qui était pour toi la seule planche de salut face aux mouvements de regroupements de communautés de communes. Tu as fait mal aux citoyens et aux militants ».



Le président, Jean-Luc Guilhot

Lors du conseil communautaire, Jean-Luc Guilhot était impassible et en sortie, il s'est confié à la Gazette, l'air plutôt serin : **« Nul ne peut aujourd'hui me contraindre à démissionner. Aucun texte ne le prévoit. Ces 160% seront très certainement minimisés car dès septembre prochain les négociations avec**

le Crédit Agricole vont pouvoir reprendre afin d'étaler le prêt relais et la ligne de trésorerie sur trois ans. Je reste persuadé que les gros chantiers qui ont été mis en œuvre serviront non seulement à l'ensemble des Terres d'Aurignac, mais qu'en 2017, dès l'équilibre financier retrouvé, ces chantiers, impossibles à imaginer dans le futur, seront un atout de négociation avec les autres intercommunalités. Aucune tractation avec nos voisins n'a encore été lancée, il est trop tôt, dans le contexte actuel de se lancer dans des négociations en position de faiblesse. Politiquement, je connais toutes les tractations qui ont lieu en ce moment pour mon éviction. Je connais les noms qui circulent que ce soit ceux de l'opposition, mais aussi de ceux qui sont proches de moi, prêts à bondir sur la moindre opportunité ».

LE PLUI ÉCHAPPE À LA SANCTION, MAIS...

C'est à la demande expresse de P. Boube (maire de Boussan) que les élus votèrent (sept abstentions) pour la poursuite de la démarche administrative en vue de l'approbation du PLUi présenté par le président et le cabinet Citadia : « Avant de demander quoi que ce soit au président, j'en appelle à la responsabilité de chacun. Si je déplore une gestion catastrophique de la CCTA et une tutelle de plus en plus pressante de l'Etat, il s'agit de voter un projet commun, où chacun a fait des sacrifices en diminuant les surfaces constructibles afin de rendre ce PLUi acceptable par les

Personnes Publiques Associées (PPA) ». Monique Rey (maire d'Eoux) déplorait tout de même que les documents remis aux élus par internet n'étaient pas tous à fait la dernière version à approuver. André Massarin (Esparron) se dit « inquiet car ce Plan local d'urbanisme n'est pas conforme au monde rural qui, dans la tradition doit rester un centre-bourg et des quartiers ». Un protocole avec Aurignac-Santé signé... sans concertation de l'ensemble des élus et l'opposition recommença à s'agiter lorsque le président présenta le protocole d'accord signé par lui-même et Aurignac-Santé, con-



cernant la maison médicale sans avis préalable du conseil communautaire « Une commission paritaire désignée par le conseil a travaillé sur ce projet, ce n'est que l'aboutissement d'un travail collectif d'élus souvent, il est vrai, absents » conclura J.L. Guilhot.

«La démission du président s'impose d'elle-même»

Communiqué du « groupe apolitique défendant la démocratie, la transparence et la moralité ».

« La situation financière catastrophique de la CCTA a révélé un dysfonctionnement structurel profond. Le président en est grandement responsable. La majorité du conseil communautaire l'a désavoué en rejetant le compte administratif 2014 et le budget 2015. C'est la marque tangible de la défiance de seize élus à l'égard de sa gestion. Il est mensonger de faire croire aux habitants que ceux qui ont voté contre le budget sont responsables de l'augmentation des impôts ! Arrêtons de nous voiler la face sur une situation héritée de plusieurs années de mauvaise gestion. Aujourd'hui nous devons tous faire des efforts : Contribuables mais aussi agents, élus et communes. Cette situation est intenable alors que l'Etat impose des réformes qui peuvent remettre en cause les acquis de notre territoire et le service aux citoyens. Alors que certains n'ont pas voulu voir la vérité, seize élus ont décidé de dire : ça suffit ! La démission du Président de la CCTA s'impose d'elle-même. Une nouvelle équipe doit redonner espoir aux habitants des Terres d'Aurignac »



Hervé Cheylat, maire de Bachas et Thomas Faure, maire de Terrebasse, vice-présidents de la CCTA et dissidents.

PRÊTS À SAISIR LA JUSTICE...

DERNIERE MINUTE

Selon nos sources, les élus réfractaires à la politique du président Jean-Luc Guilhot devraient saisir cette semaine la procureure de la République à Saint-Gaudens sur la base de l'article 40 du code de procédure pénale. En cause une délibération du 23 septembre 2013 autorisant le président à ouvrir une ligne de trésorerie de 600 000 €, inscrite au registre et non votée par le conseil communautaire des Terres d'Aurignac, qui pourrait constituer un faux en écritures publiques. A cet effet la majorité des signataires demande actuellement l'avis de leurs conseils municipaux. Un prochain conseil communautaire est prévu également jeudi 6 août. Il s'annonce déterminant pour le maintien ou non de Jean-Luc Guilhot à la présidence de la CCTA.

Thomas Faure, le nouvel homme fort ?

Thomas Faure, maire de Terrebasse est clairement l'un des hommes qui se déclare vouloir remplacer le président J.L. Guilhot afin de rétablir la confiance au sein d'un conseil divisé. Il a affirmé lors du conseil communautaire : « Je me fais donc porte-parole de ces élus, de ceux qui ont voté contre le compte administratif et le budget, groupe qui est constitué depuis quelques mois pour apporter sa contribution au redressement de la situation de la CCTA. Nous déplorons tout d'abord

que depuis le 27 mai, aucune rencontre des élus communaux n'ait été programmée, aucune information n'a été donnée au Conseil communautaire. **Plus globalement nous sommes persuadés que la CCTA souffre d'un problème structurel de gouvernance.** (...) Quelque fut l'issue du vote (ndlr : du budget 2015), il était clair que le sous-préfet saisirait la chambre régionale des comptes. (...) À cela s'ajoute le constat de pratiques qui sèment le doute. La manière dont a été prise la dé-

libération du 23 septembre 2013 (ndlr ligne de trésorerie de 600 000 euros) n'a pas convaincu bon nombre de conseillers et ne manque pas de nous interroger sur sa légalité. La gestion des frais de déplacement du président et du remboursement pose aussi question. Erreurs? Actes volontaires? Difficile de répondre ici mais cela ne construit pas la crédibilité. Le président a perdu sa légitimité, il est évident qu'il doit démissionner. (...) »